LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. En effet, au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous. De plus, la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Il est nécessaire de comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes.

En France, la route est la première cause de mort violente.
La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [19% et 9%].

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation, doit être poursuivi.

Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Le déroulement de la formation

Une évaluation préalable avant l'entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos capacités sensori-motrices ; vos connaissances ; vos capacités de compréhension et de traitement de l'information ; vos aspects émotionnels et affectifs ; vos facteurs de volonté ; vos capacités de perception et sur vos capacités d'attention et de mémoire de travail. Elle est réalisée soit sur ordinateur soit en voiture.
Si vous avez commencé vos cours pratique dans une autre auto-école, cette évaluation de départ est réalisée en voiture sous forme de bilan de compétences.

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et au moins 13 heures pour la catégorie B78.

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

Des cours théoriques exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation.

Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entrainer pour l'épreuve d'examen. Ces cours et tests d'évaluation sont organisés en présentiel dans la salle de code de l'auto-école et/ou à distance sur le site Prépa-code ENPC avec un identifiant et un mot de passe.

Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez être présenté à l'épreuve du code de la route.
Vous pouvez vous former en alternant la formation théorique et la formation pratique.

• Un apprentissage progressif de la conduite.

Quatre compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :
- Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret. En fin de leçon votre enseignant rempli votre fiche de suivi qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences générales de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

En fin de formation un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par 4 enseignants.
Le jour ou la veille de l'examen pratique, une écoute pédagogique est proposée aux élèves. Cette écoute pédagogique est organisée par binôme sur des séances pratiques de 2 heures maximum. Vous êtes placé à l'arrière de la voiture chacun votre tour, vous observez l'élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

• L'utilisation systématique du livret d'apprentissage comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route).

- **Accompagner l'élève** à chaque présentation à l'examen pratique.
- **Mettre en place la formation continue** de nos enseignants à chaque fois que cela est nécessaire.
- **Mesurer la satisfaction de nos élèves.**

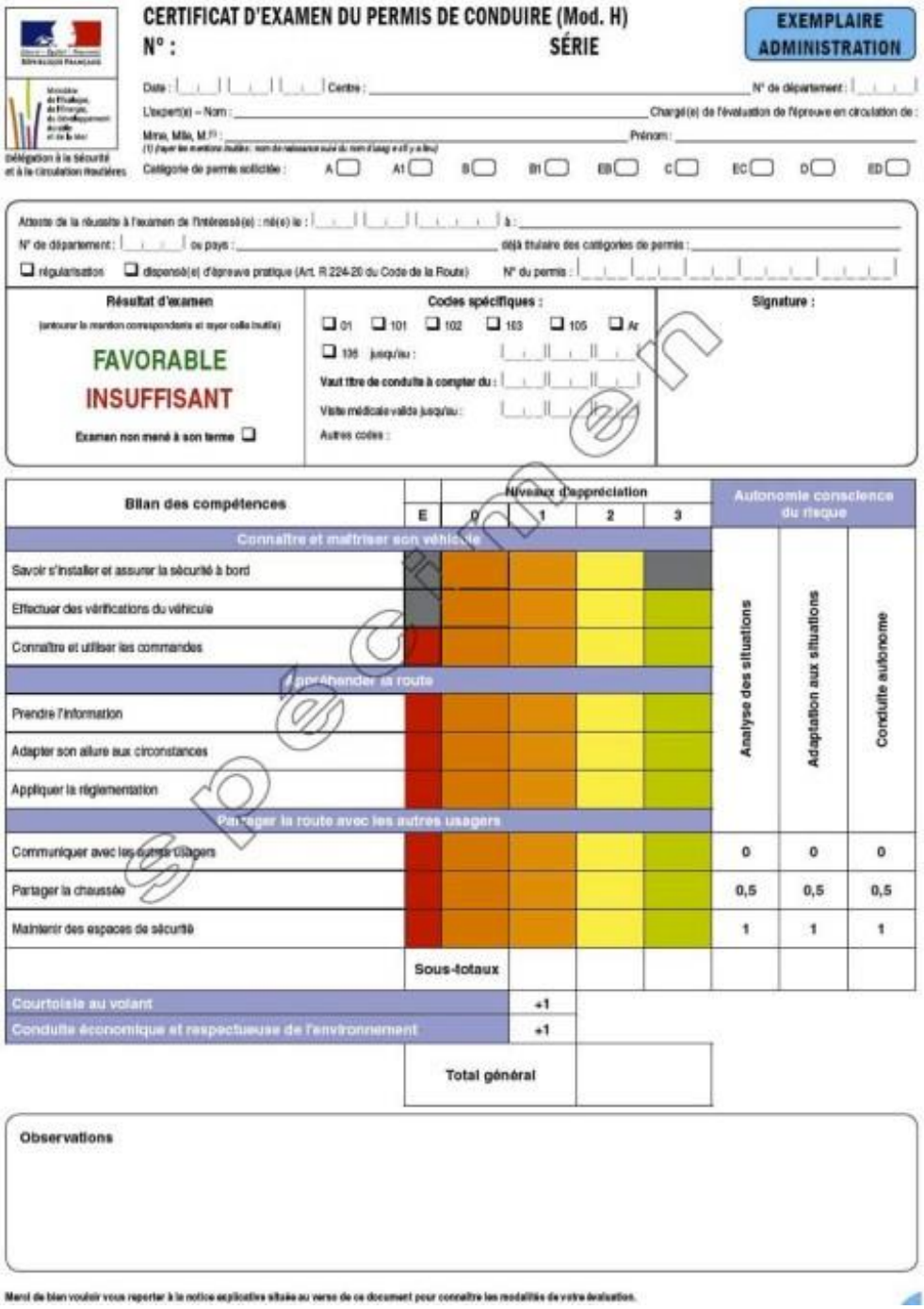

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° :

SÉRIE

EXEMPLAIRE ADMINISTRATION

Délégation à la sécurité et à la circulation routières

Date : | | | | | | Centre : _____ N° de département : | | |

L'expert(e) – Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de :

Mme, Mlle, M. (1) : _____ Prénom : _____

(1) Rayer les mentions inutiles : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu

Catégorie de permis sollicitée : A ☐ A1 ☐ B ☐ B1 ☐ EB ☐ C ☐ EC ☐ D ☐ ED ☐

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : | | | | | | à : _____

N° de département : | | | ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

☐ régularisation ☐ dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R.224-20 du Code de la Route) N° du permis : | | | | | | | | | | | | |

Résultat d'examen

(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)

FAVORABLE

INSUFFISANT

Examen non mené à son terme ☐

Codes spécifiques :

☐ 01 ☐ 101 ☐ 102 ☐ 103 ☐ 105 ☐ Ar

☐ 106 jusqu'au : | | | | | |

Vaut titre de conduite à compter du : | | | | | |

Visite médicale valide jusqu'au : | | | | | |

Autres codes :

Signature :

Bilan des compétences	E	Niveaux d'appréciation 0	1	2	3	Autonomie conscience du risque : Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie au volant			+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			+1					
		Total général						

Observations

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.

Spécimen

Auto-école : Auto-école Rueil Gare **Agrément :** E2009200090

ENJEUX ET DÉROULEMENT

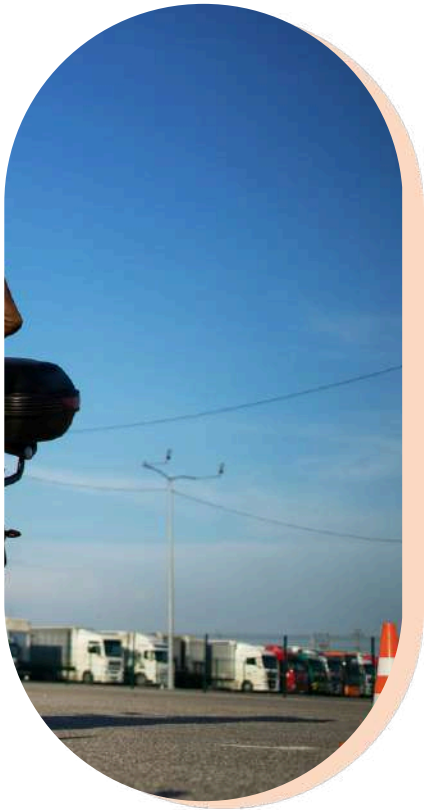

Formation au Permis de conduire catégorie A

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, s'est fortement développée. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, elle devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs de deux roues à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.** L'objectif général est d'amener tout conducteur de motocyclette débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur de motocyclette responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une motocyclette et à circuler dans différentes configurations, à en **connaître les risques et les limites**. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route à moto ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Mis à jour le 2 mai 2025

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

La formation :

1. **Une évaluation de départ** : afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2. **Une formation théorique :** Lors de la formation théorique l'élève a accès à des cours et entraînement en salle code et également en ligne, depuis son espace personnel, portant sur 10 thématiques du code de la route à moto. Lorsqu'il aura atteint le niveau suffisant, il pourra se présenter à l'ETM (Epreuve Théorique Moto) dans l'un des organismes privés agréés qui le propose. Le candidat se rendra sur le lieu de l'examen par ses propres moyens.

3. **Une formation pratique** en situation de conduite avec un formateur agréé. Cette formation respecte le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) :

❶ Maîtriser

le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

a. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
b. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
c. Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
d. Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - descendre de la machine en sécurité.
e. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
f. Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
g. Maîtriser la réalisation d'un freinage.
h. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
i. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans passager).
j. Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
k. Maîtriser les techniques d'inclinaison.
l. Réaliser un freinage d'urgence.

❷ Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

a. Connaître et respecter les règles de circulation.
b. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifique à la conduite des deux-roues).
c. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
d. Adapter l'allure aux situations.
e.Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
f. Tourner à droite et à gauche.
g. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
h. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

❸ Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
b. Croiser, dépasser, être dépassé.
c. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
d. Communiquer avec les autres usagers.
e. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
f. Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
g. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
h. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
i. Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files.
j. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
k. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tel que les tunnels, les ponts...

❹ Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique

a. Suivre un itinéraire de façon autonome.
b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
c. Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
d. Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
e. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).
f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
g. Pratiquer l'écoconduite.

Mis à jour le 2 mai 2025

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

L’épreuve théorique moto (Code de la route) :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir **au moins :**
- **17 ans** si vous suivez une formation au **permis A2**,
- **16 ans** si vous suivez une formation au **permis A1,**

et posséder un numéro **NEPH**.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maxi-mum).**

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.
Parmi **les 40 questions** auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

L’examen (ETM) se déroule dans un centre d’examen agréé.

Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.
Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

Le jour de l’examen du code, vous devez penser à ramener :
- votre convocation imprimée (vous devez la recevoir par mail du centre d’examen)
- votre pièce d’identité en cours de validité (vous trouverez la liste des pièces d’identité acceptées ici)

L’examen pratique :

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins **16 ans pour le permis A1 , 18 pour le permis A2** et **avoir réussi l'examen du code ETM**.

Le jour de l’examen, vous devez vous présenter avec :
- un justificatif d'identité en cours de validité, conforme à l'Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité,
- votre livret d’apprentissage numérique (à présenter sur votre smartphone),
- la convocation à l’examen.

L’examen est composé de 2 épreuves :
- l’épreuve pratique hors circulation,
- l’épreuve pratique en circulation.

La validation de l’épreuve pratique hors circulation donne accès à l’épreuve de circulation.

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

L’épreuve pratique hors circulation

Pour se présenter à l’épreuve pratique hors circulation il faut avoir validé l’épreuve théorique moto E.T.M.

Cette épreuve dure environ 10 minutes. Elle a pour but d'évaluer votre capacité à :

- déplacer la moto sans l’aide du moteur, sans béquille en marche avant et arrière.
- maîtriser la moto à allure réduite avec et sans passager.
- effectuer un freinage d’urgence, un demi-tour, un slalom et un évitement.

Elle consiste en un parcours a réaliser en respectant chaque exercice dans une zone bien précise.
Elle est évaluée par un expert, l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d’évaluation.
En cas de réussite, vous avez validé la première partie pratique de votre permis de conduire catégorie A1/A2 et pouvez accéder à l’épreuve en circulation.

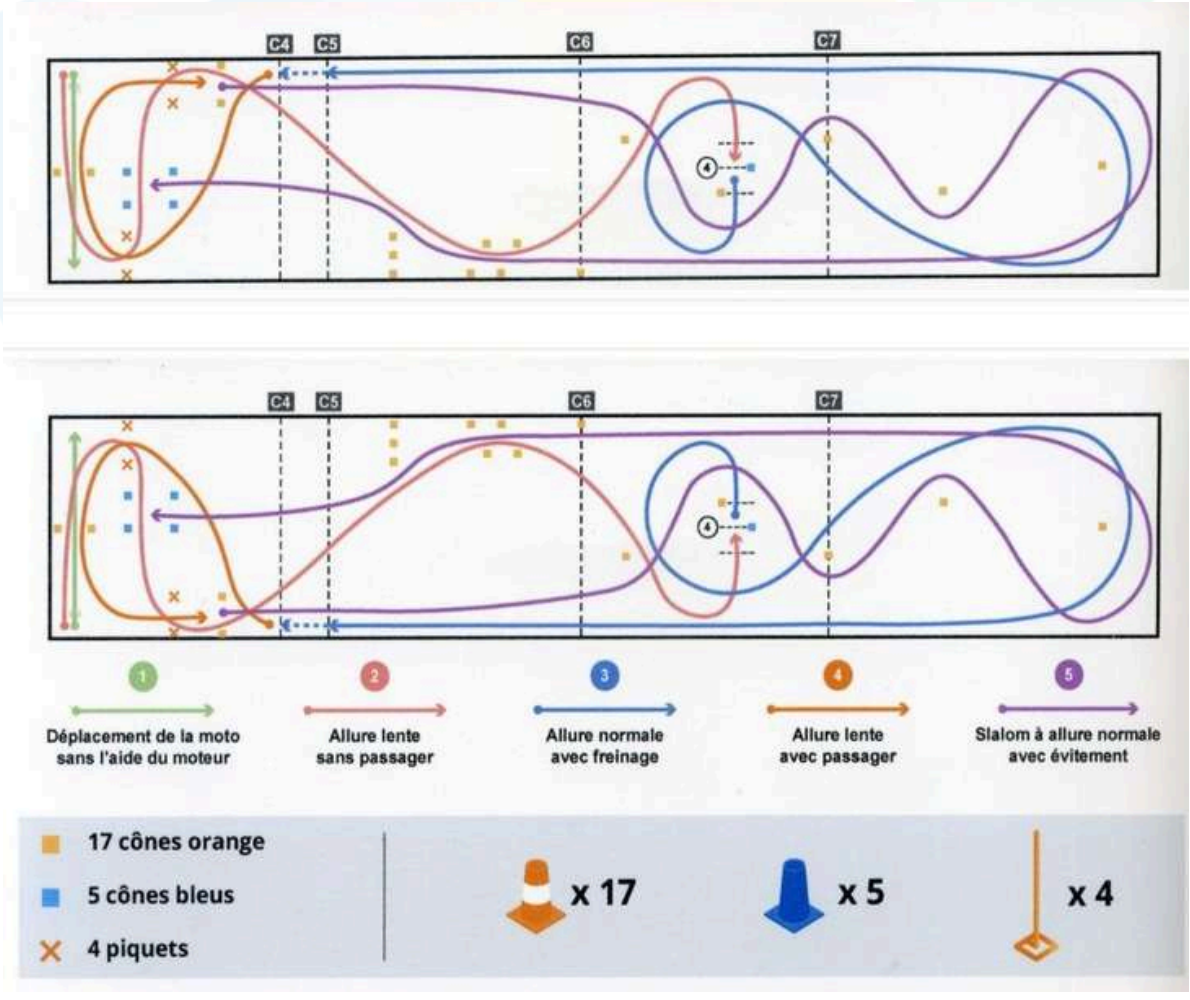

Mis à jour le 2 mai 2025

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.

L’épreuve pratique en circulation

Pour se présenter à l’épreuve pratique en circulation, il faut avoir validé la première épreuve hors circulation.

Cette épreuve dure environ 40 minutes. Elle a pour but d'évaluer votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre.

L'examinateur et votre formateur vous suivent en voiture. Les indications de direction sont données au moyen de la liaison radio.

Dans la mesure du possible, l’épreuve en circulation a lieu sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Pour évaluer le niveau d’autonomie de votre conduite, on vous demandera de suivre un itinéraire balisé par des panneaux.

Pour obtenir le permis moto, vous devrez posséder 5 compétences dont 3 majeures :

- Connaître et maîtriser son véhicule (savoir s'équiper et s'installer, savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes).
- Appréhender la route (prendre l'information soit contrôler régulièrement l'environnement, adapter son allure aux circonstances, appliquer l'ensemble des règles qui régissent le Code de la route).
- Partager la route avec les autres usagers (communiquer avec les autres usagers à l'aide des feux, avertisseurs et codes universels, partager la chaussée en adoptant la trajectoire de sécurité ci-dessous notamment, maintenir les espaces de sécurité).

Elle est évaluée par un expert, l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

En cas de réussite, vous avez validé votre permis de conduire catégorie A1/A2.

Mis à jour le 2 mai 2025

Ce document a été édité par World Becomes Digital. Aucune duplication ou utilisation pour des buts autres que ceux définis par World Becomes Digital ne sont permises sans autorisation écrite.